



### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

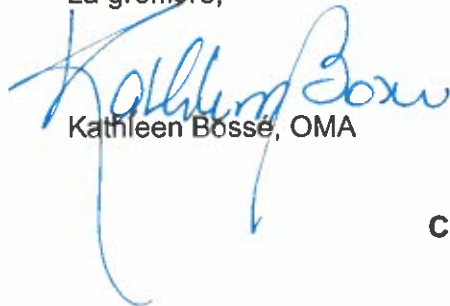
Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023 le règlement suivant :

- Règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Donné à Mont-Joli, ce 7<sup>e</sup> jour de mars 2023.

La greffière,



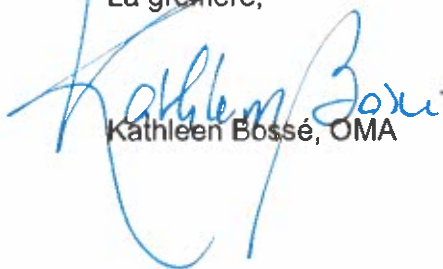
Kathleen Bossé, OMA

-30-

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA